

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 26 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président
Mme BROSSE Chantal, 1^{ère} Vice-Présidente
M. COUCHAUD Patrice
M. DALBEGUE Gérard
M. FRECON Laurent
M. FRECON Sébastien
M. OGIER Yvan
M. PALIARD Rambert
M. REBOUX Georges
M. SANIAL Jean
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

Mme BRUEL Nicole (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)
M. CHAZAL Jacques (pouvoir à M. REBOUX Georges)
M. FRECHET Daniel (pouvoir à M. DALBEGUE Gérard)
M. LARDON Eric (pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves)

Absents ou Excusés :

M. CHARRETIER Nicolas
Mme DARFEUILLE Marianne
M. REVEILLE Yves
M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick
M. PION Julien (à partir du sujet 7)

Pouvoir : 4

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 1^{ER} JUILLET 2024

**SUJET 2 – COMPTE-RENDU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE COMITE SYNDICAL
AU BUREAU ET AU PRESIDENT**

**SUJET 3 – PERSONNEL – MODIFICATION DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE
DU PERSONNEL)**

SUJET 4 – RESULTAT DU RECRUTEMENT DU DIRECTEUR(TRICE) DU SMIF

SUJET 5 – CREATION D’UN POSTE D’ATTACHE

SUJET 6 – MODIFICATION DES STATUTS

**SUJET 7 – ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAIQUES**

SUJET 8 – ACCORD AVEC EDF POUR LE SUR-TURBINAGE

SUJET 9 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

SUJET 10 – DEMANDE DE DEBIT SUPPLEMENTAIRE DE L’ASA DE LA PRA

SUJET 11 – VISITE DE MR LE DIRECTEURS DES TERRITOIRES DU 17 AOUT 2024

SUJET 12 – VOIE VERTE BOISSET-LES-MONTROND

>INFORMATION PLANNING PROCHAINES REUNIONS DU COMITE ET DU BUREAU

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 1^{ER} JUILLET 2024

➤ Procès-verbal approuvé.

SUJET 2 – COMPTE-RENDU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU ET AU PRESIDENT

1) Décisions prises par le Président

➤ voir en liste en Pièce jointe mise à jour.

2) Décisions prises par le Bureau Syndical

➤ voir Procès-verbal du Bureau Syndical ci-joint.

SUJET 3 – PERSONNEL - MODIFICATION DU RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL)

Le recrutement d'un nouveau directeur nécessite une modification du régime indemnitaire.

Il est à noter que ce régime a été voté en 2018 et qu'il devait être revu tous les 4 ans ce qui n'a pas été fait.

Il convient de procéder de suite à la modification suivante :

- Changement des tranches de cotation pour la catégorie A.

Il restera pour l'avenir à se poser les deux questions ci-dessous :

- Prévoir l'indexation des primes dont les montants n'ont pas bougé depuis 2018.
- Augmenter la fourchette entre les montants minimum et maximum de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qui est la composante principale du RIFSEEP.

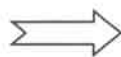
Cet élargissement de la fourchette facilitera la gestion des primes en apportant une souplesse pour s'adapter face aux évolutions des postes et des agents et pour indexer les primes chaque année.

Présentation du tableau du RIFSEEP avec le montant des primes.

➤ *décision : - Le RIFSEEP tel que présenté est approuvé. Une nouvelle modification du RIFSEEP interviendra pour une application à compter du 1^{er} juillet 2025.*

DELIBERATION N° C01-20240926

SUJET 4 – RESULTAT DU RECRUTEMENT DU DIRECTEUR(TRICE) DU SMIF



Résultat de la procédure de recrutement avec compte-rendu des entretiens avec les candidats.

SUJET 5 – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE

Du fait de l'inscription d'Isabelle SONNALIER sur la liste d'aptitude des attachés suite à la promotion interne, il est proposé de créer un poste d'attaché à compter du 1^{er} novembre 2024.

La saisine du Comité Social Territorial (CST) a été faite en juillet, présentation de l'avis de ce dernier.

Voir projet de délibération en ANNEXE N°1.

➤ *décision : -création du poste d'attaché à compter du 1^{er} novembre 2024.*

DELIBERATION N° C02-20240926

SUJET 6– MODIFICATION DES STATUTS

L'Etat nous alerte sur le fait que nos statuts ne sont pas en adéquation avec une partie de nos activités.

En effet, l'article 2224-7 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) stipule que tout service assurant tout ou partie de la production, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable.

Or, le SMIF n'a pas la compétence Eau Potable. Ce sont FEURS et LFA qui l'ont.

Pour résoudre cette difficulté, il faut faire adhérer LFA au SMIF, Feurs est déjà membre du SMIF.

Une fois cette adhésion faite, LFA et Feurs pourront transférer au SMIF la partie de compétence Eau Potable qui consiste à transporter l'eau brute destinée à la potabilisation.

Ce transfert ne peut pas avoir lieu sans cette adhésion car un Syndicat mixte ne peut intervenir en dehors des compétences de ses membres.

Pour réaliser cette adhésion, une modification des statuts doit se faire, voir les modifications proposées en annexe.

Dans un deuxième temps, une modification des statuts plus en profondeur devra être réalisée car un syndicat doit différencier ses 2 services publics (Eau potable et Irrigation) dans sa gestion.

Voir projet de modification des statuts en ANNEXE N° 2

➤ *décision : modification des statuts telle que présentée approuvée avec 15 voix sur 18.*

Le CGCT article 5721 2-1 stipule : Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical.

La majorité des deux tiers étant de 12, le vote est validé.

DELIBERATION N° C03-20240926

SUJET 7 – ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Sites concernés : UZORE toiture et au sol, Villeroi sur l'eau et au sol.

La faisabilité des différents sites est confirmée. Pour Uzore, l'autoconsommation est préconisée, pour Villeroi, il faudrait déposer un dossier auprès de la CRE.

Une rectification devra être faite pour tenir compte de l'énergie réservée non intégrée dans cette étude.

➤ *Recueil de l'avis du Bureau : Le Bureau, qui s'est réuni le 17 septembre 2024, est favorable à l'engagement du projet toiture Uzore.*

➤ *Le Comité reverra ce point lors du débat budgétaire.*

SUJET 8 – ACCORD AVEC EDF POUR LE SUR-TURBINAGE

Suite aux essais réalisés en 2023 et 2024 : 970 Mwh ont été produits, or le déstockage de la sécheresse 2022 avait engendré un préjudice énergétique de 190 Mwh pour EDF.

Une réunion a été organisée par la DREAL pour savoir si ce dispositif de turbinage était à pérenniser.

EDF veut bien pérenniser mais ne veut pas compenser le fait que le sur-turbinage a généré plus de production que le préjudice de l'été 2022.

Le SMIF et le Département ont l'automne pour se positionner.

La DREAL suite à notre demande et à celle du Département, a réclamé auprès d'EDF, des éléments auditables sur les calculs de gain énergétiques liés à cette expérimentation.

Extrait du relevé de décisions réunion visio du 06/09/2024 de la DREAL :

« Conclusion »

La DREAL souligne que la volonté de pérennisation du dispositif est à la main du SMIF, et qu'une nouvelle période de 5 ans d'expérimentations, par exemple, permettrait au SMIF d'avoir un recul suffisant sur l'efficacité du dispositif.

Ainsi, plusieurs possibilités s'offrent au SMIF :

* le SMIF juge que ce dispositif n'est pas intéressant (ou disproportionné) et EDF revient sur les modalités habituelles connues sur ce genre de déstockage, avec une demande de remboursement de préjudice financier,

* le SMIF est favorable à la pérennisation du dispositif, avec le principe du "gagnant/gagnant" : le SMIF, avec l'assurance de ne pas payer de préjudice énergétique les années de surconsommation, et EDF avec la production d'énergie supplémentaire, même si elle n'est pas placée et ne compense pas le préjudice économique.

Le SMIF réaffirme sa volonté de pérennisation du dispositif tel qu'il a déjà écrit dans son dernier bilan.

La DREAL indique ainsi que l'une des parties (SMIF ou CD 42) doit rédiger un courrier officiel de demande de continuation du dispositif et proposer un projet de convention qui aura été travaillé entre eux et EDF pour mettre en œuvre cette pérennisation, avec les engagements de chaque partie.

La DREAL prendra ensuite un nouvel arrêté préfectoral sur une période de 5 ans par exemple (sur le même modèle que les arrêtés pris en 2022 et 2023), avec un rendu annuel et un bilan au terme de l'expérimentation.

En terme de temporalité, la DREAL propose de faire parvenir la demande de prolongation du dispositif (avec projet de convention) avant la fin de l'année 2024 pour une nouvelle période d'expérimentation débutant début 2025.

Le CD42 s'engage à nous faire un retour sur la décision de prolongation (ou non) du dispositif après consultation du Département et des élus.

La DREAL a demandé à EDF de décrire le protocole de mesure et de calcul de la production énergétique lors de l'expérimentation, pour fin septembre 2024. »

➤ décision : - Le Comité est favorable à la pérennisation du dispositif mais souhaite limiter le volume turbiné. Il attend l'avis du Département.

SUJET 9 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE
--

➡ Point sur l'état d'avancement :

- Réceptions de travaux faites mais certaines avec réserves
- DGD en cours de transmission
- Détail jusqu'au 15 novembre accordé par la Région pour remettre la demande de paiement finale de la subvention

Les réceptions sont finies depuis le 13 septembre, des réserves sont à lever sur les Lots 2 et 3 notamment pour le lot 2 (problèmes de démarreur et des deux vannes à diaphragme).

SUJET 10 – DEMANDE DE DEBIT SUPPLEMENTAIRE DE L'ASA DE LA PRA

Point de la compétence du Bureau

Rappel de la décision du Bureau du 1^{er} juillet 2024 : sous réserve de la validation technique de la possibilité de desservir les nouvelles souscriptions le SMIF confirme l'attribution de 130 m³/h supplémentaires à l'ASA de la Pra sachant que le besoin était de 160 m³/h
Etude technique faite par M. PION : le débit total des dessertes possibles serait de l'ordre de 110 à 115 m³/h, la desserte de LFA pour 150 m³/h a été prise en compte.

➤ **Le Comité est favorable pour une autorisation pour 110 m³/h, le prochain Bureau du SMIF statuera sur ce point.**

SUJET 11 – VISITE DE MR LE DIRECTEUR DES TERRITOIRES DU 27 AOUT 2024

➡ **Compte-rendu de la visite.**

Courrier de Mr Le Préfet du 18 septembre 2024 :

- *Optimisation du canal = enjeu majeur dans le cadre de la raréfaction de la ressource en eau*
- *Vision globale des investissements passés et à venir, avec pour chacun d'entre eux, les gains correspondants et les coûts associés.*
- *Puis temps d'échange à prévoir avec Etat, Chambre d'Agriculture, Département et SMIF.*

SUJET 12 – VOIE VERTE BOISSET-LES-MONTROND

M. SANIAL indique que la Mairie va faire ses travaux en octobre 2024.

Mme ROSSIGNEUX rappelle que si un dossier de demande de subvention est demandé au Guichet Unique, ce n'est pas compatible avec l'échéance de travaux de la Mairie.

Information Planning prochaines réunions du Comité/Bureau :

⇒ prochaines réunions du Comité/Bureau :

- **RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES : Lundi 9 DECEMBRE 2024**
- **VOTE DU BUDGET : Mardi 28 Janvier 2025**

Fait à MONTBRISON, le 26 septembre 2024
Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX



P.J. :- feuille émargement

- 4 pouvoirs

- diaporama

- PV Bureau du 17/09/2024

- liste CR pouvoirs délégués Comité au Président du SMIF à compter du 1.1.2024

- Annexe 1 – projet de délibération création d'un poste d'attaché

- Annexe 2 – proposition de modification des statuts du SMIF

Réf. Info : Z:\REUNIONS\Comité (poch.verte)\2024\26.09.2024\PV COMITE_26.09.2024\PV_COMITE_26.09.2024.doc